

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2009

PROCES-VERBAL

L'an deux mille neuf, le quatorze mai à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le 7 mai 2009, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme AUBIN
M. HEDRICH Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER
M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER
M. LOBJEOIS Mme RODDIER M. LETELLIER M. MARY M. MARIETTE
Mme DRACOULI Mme COULON M. DEBUS M. MOREAU Mme BAS Mme HELIOT
Mme PENSIVY Mme MERLIER M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. BLOCH Mme XOLIN Mme DELAROUZÉE
M. MONNIER.

EXCUSES : Mme BERKANI M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BIHANNIC.

ONT DONNE POUVOIR : Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. RAYNAL à
Mme XOLIN Mme DOMERGUE à M. MONNIER M. BIHANNIC à M. MASDEU-ARUS.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 14 mai 2009 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 31 mars 2009. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que compte tenu du nombre de dossiers traités lors de la séance du 31 mars 2009 et de la complexité des documents à insérer, il n'a pas été matériellement possible d'établir et d'imprimer les deux exemplaires du registre qui seront soumis à la signature des membres du Conseil municipal lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 25 juin 2009.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 26 mars au 28 avril 2009 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008 et n° 3 et 4 du 29 mai 2008 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1°/ EXERCICE 2009 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DM1)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Bonsoir, chers collègues.

Merci, Monsieur le Maire.

Cette décision modificative n° 1 a pour but d'entériner une subvention exceptionnelle à l'association « Union Nationale des Combattants » pour le renouvellement de leur drapeau, une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du collège Jean Jaurès à l'occasion d'un anniversaire, et le financement d'actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Poissy.

Le Maire donne la parole à **Mme DELAROUZÉE** :

Vous accordez une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants pour l'achat d'un drapeau. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe. Mais, pour cela, le Conseil Général accorde 50 % du montant de la facture. Pour les finances de la ville, cela ramène cette subvention à 750 euros. Encore faut-il que la demande ait été faite.

Le Maire :

Pour votre information, la demande sera faite. Je vous remercie de le rappeler mais la demande sera faite.

Mme DELAROUZÉE :

Vous voyez que nous étudions les dossiers.

Le Maire :

Nous espérons que les nouveaux Conseillers Généraux nous appuieront.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U.) - RAPPORT 2008 ET 2007

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci.

Au titre de la D.S.U., la ville a perçu 429.980 euros pour 2007 et 436.860 euros pour 2008.

Même s'il ne peut y avoir aucune liaison entre ces dotations et des actions précises, un rapport général doit être établi afin de présenter l'ensemble des actions de développement social urbain développées par la commune grâce à ces dotations ou en partie grâce à elles. Ce rapport est présenté aujourd'hui au Conseil municipal avant d'être adressé aux services de l'Etat.

Vous remarquerez aussi que cette délibération attire l'attention du Conseil sur le fait que la commune n'est plus bénéficiaire de la D.S.U. en 2009 mais qu'elle recevra quand même, conformément au dispositif de sortie prévu, la moitié de la somme perçue en 2008, soit 218.430 euros.

Le Maire donne la parole à **Melle DOMONT** :

A la lecture de votre délibération relative à la Dotation de Solidarité Urbaine, nous (élus de l'opposition) ne pouvons que la voter, tout au moins sur le fond mais pas sur la forme.

Les dotations versées pour 2007 et 2008 se sont élevées à un peu plus de 800.000 euros. Cette somme importante vous a permis en 2008 de poursuivre les actions que nous avions prévues, notamment pour le sport, la culture, l'enseignement, l'action sociale et surtout les jeunes.

Vous indiquez dans la délibération (je vous cite) : « ... l'offre de service a été élargie pour favoriser l'accueil des plus petits en crèches comme en témoigne l'agrandissement de la crèche Le Petit Prince ou la participation de la commune à la nouvelle crèche privée Les Alizés. ». Le mot « élargie » n'est peut-être pas le mot qui convient. Il me semble en effet que ces deux opérations avaient été prévues et le nombre de places défini en 2007 (heureusement avant mars 2008). J'espère que vous pourrez proposer aux Pisciacais un nombre aussi important de places en crèche avec la dotation qui sera allouée en 2009. Mais je tenais quand même à apporter cette précision, à savoir que le nombre de places avait déjà été défini en 2007 et non pas en 2008.

Je vous remercie de votre attention.

Le Maire :

Cela prouve quand même que la continuité républicaine fonctionne bien. Nous aurions pu aussi faire le choix d'arrêter mais nous avons continué.

Melle DOMONT :

Cela aurait été dommage car presque terminé (en partie). Cela aurait été dommage pour les Pisciacais et encore plus pour les enfants.

Le Maire :

Cela prouve quand même que l'équipe majoritaire est sage.

Melle DOMONT :

C'est la raison pour laquelle nous votons pour.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR LES QUARTIERS « LA COUDRAIE », « BEAUREGARD » ET « SAINT-EXUPERY ». PRECISIONS SUR L'ATTRIBUTION DES AIDES ET ACTUALISATION DU MONTANT DE L'AIDE POUR LE QUARTIER « SAINT-EXUPERY »

Le Maire :

Dans sa séance du 11 octobre 2007, la Commission Permanente du Conseil Régional a voté des crédits de renouvellement urbain en faveur de Poissy.

Ces subventions permettront de soutenir les opérations d'investissement nécessaires à la requalification de sites ou de quartiers.

La répartition est la suivante :

- La Coudraie : 2.012.500 €,
- Beauregard : 1.569.750 €,
- Saint-Exupéry : 200.000 €.

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne sommes pas opposés à voter une recette supplémentaire mais nous aimerions savoir au préalable quel projet elle financera ou participera à financer.

Le Maire :

Pour être très clair, les projets ne sont pas définis. Nous avons été chercher les subventions. Il y a une nécessité de négocier. Je rencontre actuellement l'ensemble des bailleurs. Nous le verrons tout à l'heure. En effet, un certain nombre de réhabilitations de logements et d'espaces sont à faire. Nous mettons en place et en œuvre des conventions qui détermineront le type de réhabilitation à réaliser. Cet argent servira à cela.

M. MASDEU-ARUS :

Qu'elles proviennent du Conseil Général, du Conseil Régional ou de l'Etat, les subventions sont systématiquement ciblées. Dans le cas présent, elles sont affectées à des travaux. Avant de toucher ce complément de subvention, vous ferez un dossier au Conseil Régional pour indiquer où seront imputés ces 50.000 euros.

Le Maire :

Oui. Mais la demande de subvention que nous avons formulée précise qu'il s'agit de la réalisation d'aménagements.

M. MASDEU-ARUS :

Pour ces 50.000 euros supplémentaires ?

Le Maire :

Voilà. Avant le démarrage des opérations.

M. MASDEU-ARUS :

Pourrons-nous avoir la demande de subvention complémentaire que vous avez adressée au Conseil Régional ?

Le Maire :

Oui. Bien sûr. Il n'y a pas de problème.

M. MASDEU-ARUS :

D'accord. Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS ET SIGNATURE DE CONVENTIONS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2009 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.)

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY :**

Afin de pouvoir bénéficier des moyens spécifiques alloués au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) pour l'année 2009, les communes ont à déposer chaque année auprès d'un certain nombre de financeurs une programmation des actions inscrites dans le cadre du C.U.C.S.

Comme il l'a été présenté lors du Comité de pilotage du C.U.C.S. du 29 avril 2009 qui réunissait l'ensemble des secteurs concernés par le dispositif, la commune souhaite poursuivre et amplifier les actions menées sur le territoire dans le cadre de la politique de la ville sur les thématiques prioritaires du C.U.C.S. qui sont :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'insertion et l'emploi,
- la prévention de la délinquance et citoyenneté,
- l'insertion,
- la santé.

Outre ces thématiques, les actions retenues doivent prendre en compte les différents critères d'éligibilité suivants :

- répondre explicitement à l'un des objectifs - territorial ou thématique - énoncés dans le document de cadrage,
- prendre en compte la lutte contre les discriminations,
- répondre en cohérence et complémentarité avec les actions déjà engagées, les actions proposées devant répondre à des besoins non couverts du territoire,
- contribuer au développement de la participation et de l'implication des habitants par le biais d'actions citoyennes dans la vie de la cité,
- favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté à l'ensemble des Pisciacais en signalant de façon spécifique et adaptée les actions entreprises pour permettre aux personnes éloignées des dispositifs existants - ou à créer - les moyens de pouvoir en bénéficier.

Dans ce cadre, 19 actions sont prévues et portées par les services de la municipalité, pour un budget prévisionnel à hauteur de 909.519,04 €. Les financeurs potentiels à solliciter seront notamment les suivants :

- l'Etat, au titre de l'ACSE,
- la Région Ile-de-France,
- le Conseil Général des Yvelines,
- les communes du district du commissariat (pour l'intervenante sociale au commissariat) ou les fonds européens pour un montant prévisionnel cumulé.

Aussi, et afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions essentielles au titre d'une politique de la ville envisagée tant globalement que respectueuse des spécificités des quartiers concernés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs susceptibles de participer financièrement aux actions telles que devant être mises en œuvre au titre du C.U.C.S. pour l'année 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacun des financeurs toutes les pièces de conventions relatives aux financements.

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous réjouissons de la continuité du programme que nous avons adopté et mis en place le 30 novembre 2007 en Conseil municipal (d'ailleurs, vous l'avez également voté à cette époque, Monsieur le Maire) suivant la loi du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale et la circulaire du 24 mai 2006. Cela vous permet aujourd'hui de continuer la politique sociale dans son ensemble que nous avons souhaité mettre en place sur les différents quartiers de la commune quels qu'ils soient et, bien évidemment, en priorité sur les quartiers dits sociaux (H.L.M., habitat, etc ...). Vous ne pourrez plus dire (du moins, je l'espère) que l'ex municipalité ne se préoccupait pas des populations en difficulté. La preuve est là ce soir. Cela a été mis en place par la précédente municipalité. Ce plan continue aujourd'hui puisqu'il est établi sur plusieurs années. Vous en bénéficiez. Si nous n'avions pas mis en place ce programme, nous n'aurions pas pu délibérer sur ce sujet ce soir.

Merci.

Le Maire :

J'apporterai juste quelques précisions.

Il a quand même fallu redéfinir ce plan, le retravailler, lui donner de vrais axes. Du reste, une réunion a eu lieu dernièrement avec le sous-préfet à la ville, très satisfait du contenu. En 2007, nous avons voté pour cette délibération. C'était en effet nécessaire. Nous pouvons vous reconnaître cela. A l'avenir, vérifiez, regardez, et vous constaterez que nous l'avons amélioré. Dans la vie, dans toute entreprise, l'amélioration est nécessaire et continue.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ GARANTIE D'EMPRUNT DE 25.871.670 € A LA SOCIETE D'H.L.M. « LE FOYER POUR TOUS »

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le groupe ICADE a pris la décision de céder l'ensemble de son parc de logements locatifs en Ile-de-France. Dans ce cadre, des contacts ont été pris entre le groupe ICADE et la société d'H.L.M. « LE FOYER POUR TOUS » pour l'achat de 500 logements situés dans la cité de Beauregard, et également avec la société d'H.L.M. « LOGICIL Groupe CMH » (délibération n° 6) pour l'achat de 416 logements également situés dans la cité de Beauregard.

Pour financer ces acquisitions, ces deux sociétés ont demandé des prêts à la Caisse des Dépôts et Consignations, prêts qui leur ont été accordés. Mais la commune doit les garantir à 100 %, comme cela se fait habituellement.

Ces deux délibérations consistent en l'acceptation de cette garantie à 100 % des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à ces deux sociétés d'H.L.M.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons ces deux délibérations. Nous voudrions simplement avoir un plan du quartier avec la répartition des logements entre les deux sociétés. Des questions nous sont posées sur le quartier de Beauregard. Des personnes souhaitent savoir de qui elles dépendent.

Le Maire :

Nous l'avons. Nous vous le transmettrons. Je pense que Monsieur LOBJEOIS pourra vous le transmettre sans problème.

En ce qui concerne ces deux délibérations, je voudrais préciser qu'il s'agit de garanties d'emprunts types (Caisse des Dépôts et Consignations - Etat). Il n'y a aucun problème.

Par contre, nous avons commencé une négociation avec ces deux sociétés pour que la ville puisse récupérer 20 % de logements sociaux et pour que nous puissions aussi travailler sur des projections d'avenir.

Comme vous le savez, les logements de la cité de Beauregard qui existe depuis plus de 50 ans sont relativement dégradés. Il faut bien procéder à une réhabilitation de l'ensemble et travailler avec les sociétés d'H.L.M.

Nous voulons nous servir de ces garanties d'emprunts pour créer cette dynamique de réflexion, de lien, qui a déjà commencé.

Je dois rencontrer prochainement le Premier Ministre avec un certain nombre de maires inquiets du désengagement du groupe ICADE dans de nombreux quartiers en France.

Nous voulons également savoir où ira cet argent, s'il retournera à la Caisse des Dépôts et Consignations, s'il sera utilisé différemment et s'il n'y a pas une possibilité d'échelonner le départ du groupe ICADE qui se retire très vite. Il est très pressé.

Nous voyons bien que cette situation met la ville en difficulté pour se projeter dans l'avenir et pour laisser à nos suivants une réflexion et un engagement de qualité.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6°/ GARANTIE D'EMPRUNT DE 18.276.498 € A LA SOCIETE D'H.L.M. « LOGICIL GROUPE CMH »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ MISE A JOUR DES FORMES DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE POISSY DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ETAT DES PARTICIPATIONS 2009 SUITE A UNE MODIFICATION POUR LE S.I.E.H.V.S. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je voudrais apporter une simple précision.

Depuis cette année, il est possible d'avoir une participation fiscalisée pour le Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

Par contre, il reste un seul établissement pour lequel la participation reste budgétisée (le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise). Il est effectivement impossible d'espérer pour le moment une participation fiscalisée avec cet organisme car cette modalité n'est ouverte qu'aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale, ce qui n'est pas du tout le cas du S.M.S.O. La participation de ce syndicat restera donc sous forme budgétisée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 50.000 € A L'ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL - EXERCICE 2009

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Bien évidemment, je représente Monsieur BIHANNIC pour cette question puisque je vais le citer.

Nous voterons ce complément de subvention qui ne fait que rétablir la demande de l'association A.S.P. Football.

Mais j'ai le souvenir d'avoir, au cours de la commission concernée, interpellé Monsieur MARY, marquant mon étonnement face à cette diminution de subvention de 300.000 à 250.000 euros, craignant que cela ne pose problème au club dans sa gestion.

Mes craintes étaient fondées et nous y voici : il faut voter une rallonge. Nous n'insisterons pas sur le manque de préparation de votre budget primitif.

Mais comment votre équipe, Monsieur le Maire, abordera-t-elle la prochaine saison ? Cette subvention sera-t-elle pérennisée au minimum à ce niveau de 300.000 euros ou bien assisterons-nous encore à une tentative de restriction envers ce club ?

Otez-nous de ce doute.

Le Maire :

Je vais vous rassurer tout de suite.

Le club savait quelle était la démarche. Il fallait qu'il fasse ses preuves. Lorsque nous sommes arrivés, les dirigeants et organisateurs de ce club vous étaient fidèles, ce qui était tout à leur honneur. Ils nous ont quittés. Il a fallu que ce club retrouve son dynamisme et sa place. Je leur avais donc très clairement demandé de faire leurs preuves avant de leur redonner 300.000 euros. C'est la première des réponses.

Ensuite, pour avoir un club sportif et un club de football à un niveau supérieur, les villes doivent penser à l'intercommunalité, à l'instar de ce que vous avez réalisé pour le rugby.

M. MASDEU-ARUS :

Oui.

Le Maire :

Nous voyons bien aujourd'hui que la Ville de Poissy a du mal à se faire reconnaître dans le rugby. En effet, nous parlons toujours de Maisons-Laffitte et de Saint-Germain. Nous oublions que Poissy finance aussi le rugby. Une réflexion sur ce sujet est donc à mener à très long terme.

Au regard des résultats actuels fournis par le club de football, nous voyons bien que celui-ci a un certain nombre de difficultés et qu'il faut l'aider. Je pense que c'est aussi le rôle d'une ville. En même temps, le rôle d'une ville n'est pas de tout subventionner. Il faut aussi que ce club puisse aller chercher des subventions ailleurs. Peut-être faudra-t-il l'accompagner ou qu'il trouve un conseiller technique pour cela. Il savait que nous l'aiderions en cas de difficulté. C'est la raison pour laquelle nous ajoutons 50.000 euros. Nous n'avons donc pas mal préparé notre budget. Nous le savions.

M. MASDEU-ARUS :

Une prévision a été faite dans la lignée des dirigeants précédents. Le montant de la subvention a été diminué. Monsieur MARY s'en était étonné car il savait que cette somme était vraiment nécessaire, d'après les contacts qu'il avait eus avec les précédents dirigeants. La vérité est donc rétablie dans sa complémentarité.

Le Maire :

Je vous ai déjà dit qu'un moment viendra où vous ne pourrez plus vous servir du passé pour se tourner vers l'avenir.

M. MASDEU-ARUS :

Mais nous sommes tout à fait tournés vers l'avenir.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ ORGANISATION D'UNE ACTIVITE PERI-SCOLAIRE « HAND-BALL » PAR LE SERVICE DES SPORTS POUR ELEVES DE CM1 ET CM2

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délibération est nécessaire. Nous créons en effet une cotisation annuelle d'un montant de 7 euros pour que les enfants qui le désirent puissent participer à cette activité encadrée par des éducateurs sportifs de la commune.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RESTAURATION DE DEUX STATUES DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

La demande de subvention qui vous est soumise ce soir concerne deux statues en bois badigeonné du XVIII^{ème} siècle, situées à la collégiale, classées monuments historiques : La Vierge et Saint-Jean.

Elles sont assez grandes (environ 1,60 m) et sont actuellement conservées à l'abri du public dans un confessionnal niché dans l'une des chapelles de la collégiale.

Ces statues de bois, à l'origine polychrome, sont aujourd'hui recouvertes d'un plâtre blanc. C'est un badigeonnage qui a eu lieu au XIX^{ème} siècle.

Pour éviter toute ambiguïté, la présente demande de subvention porte à la fois sur le traitement de ces statues envers les insectes mais aussi sur une étude de cette polychromie que nous ne voyons plus et qui est donc dissimulée aujourd'hui.

Il ne s'agit pas d'une opération de restauration proprement dite mais bien d'une opération de conservation.

En fin de traitement et après l'achèvement de l'étude sur la polychromie, ces deux statues seront réinstallées dans leur apparence actuelle (c'est-à-dire encore recouvertes de plâtre) sur un socle et visibles dans la collégiale dans un emplacement qui reste à définir car nous n'avons pas pu retrouver l'emplacement original.

Nous aviserons alors s'il y a lieu d'aller jusqu'à la restauration (c'est-à-dire leur rendre leur polychromie) ou pas en fonction des résultats de l'étude et aussi des coûts annoncés.

Pour l'heure, ces travaux et cette étude sont évalués pour un montant de 6.640 € H.T. Sur cette somme, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France subventionnerait à hauteur de 50 % H.T. Il resterait donc à la charge de la commune le différentiel (3.320 € H.T.).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR DIVERS TRAVAUX DANS LES GROUPES SCOLAIRES

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

La ville a la possibilité de demander une subvention au Département dans le cadre de l'investissement pour les établissements scolaires du premier degré. Cette subvention est de 15 % avec un plafonnement à 550.000 € de travaux. Il s'agit de travaux d'entretien des écoles.

Certains d'entre eux sont très importants, notamment en ce qui concerne les menuiseries extérieures du groupe scolaire de l'Abbaye, aussi bien à l'école élémentaire qu'à l'école maternelle.

A l'école primaire La Bruyère, il sera procédé au remplacement des baies vitrées (dernière phase).

A l'école maternelle Foch, les travaux concerneront la chaudière et la réfection de la chaufferie.

A l'école Montaigne aura lieu une réfection des faux-plafonds. Le reste concerne des travaux courants.

Un self et un office seront créés à l'école élémentaire Pascal, travaux extrêmement importants.

A l'école maternelle Péguay, les travaux porteront sur la toiture et les chéneaux.

A l'école élémentaire Victor Hugo, le préau fermé permettra l'accueil des élèves le matin et après l'étude. Des travaux de pose de châssis sont aussi prévus dans cet établissement.

Enfin, l'office du groupe scolaire des Sablons sera restructuré.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION ILE-DE-FRANCE, AU DEPARTEMENT DES YVELINES ET A L'AGENCE DES ESPACES VERTS POUR LA CREATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR BICYCLETTES

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Merci, Monsieur le Maire.

A travers cette délibération, il s'agit d'autoriser une demande de subvention auprès du Département, de la Région Ile-de-France et de l'Agence des Espaces Verts pour la création de 92 à 100 emplacements pour le stationnement de bicyclettes en complément des 20 emplacements déjà existants et des 36 emplacements couverts en cours de réalisation sur le parking de la gare.

La réalisation de ces équipements d'un coût global estimé à 100.000 € pourra être engagée après la notification de la subvention, l'ensemble des travaux devant avoir lieu dans un délai maximum de deux ans après notification.

Je vous remercie de votre attention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13°/ LANCEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE LIAISON RD 190 / RD 30, ET CREATION D'UN NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE SEINE SUR LES COMMUNES D'ACHERES, CARRIERES-SOUS-POISSY, CHANTELOUP-LES-VIGNES ET TRIEL-SUR-SEINE

Le Maire :

Nous devons donner notre avis.

Dans le cadre de la concertation, un certain nombre de modalités seront proposées par le Conseil Général qui réalisera les travaux :

- exposition de panneaux d'information en mairies d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Poissy et Andrésy pendant trois semaines,
- mise à disposition du public d'un cahier lui permettant de faire part de ses observations,
- information du public sur la date de cette exposition dans les bulletins municipaux des communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Poissy et Andrésy,
- mise en ligne sur Internet des éléments d'information de la concertation publique, ainsi que les dates de concertation sur le site du Département.

Les objectifs du projet de liaison RD 190 / RD 30 et création d'un nouveau franchissement de Seine, proposés par le Conseil Général des Yvelines, sont :

- d'assurer un maillage des routes départementales,
- de créer une desserte routière Ouest-Est, avec un nouveau franchissement de la Seine,
- d'offrir de bonnes conditions de desserte et d'accessibilité à la boucle de Chanteloup, en vue de faciliter son développement et accompagner le développement du territoire de l'O.I.N. (Opération d'Intérêt National) Seine Aval dont fait partie la boucle de Chanteloup.

Nous devons donner un avis sur les modalités de ce projet.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14°/ ACQUISITION DE SEPT PARCELLES NON BATIES CADASTREES AH 99, AH 104, AH 105, AH 110, AH 111, AH 117 et AH 118 (SUPERFICIE TOTALE : 6.837 M²) SISES RUE JULES JOURDAIN, LIEU-DIT DES HUIT ARPENTS, ET ROUTE DE QUARANTE SOUS, POUR LA REALISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE POISSY - CHAMBOURCY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE D'ORGEVAL

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci.

Il s'agit ce soir d'émettre un avis sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orgeval.

Je ne développerai pas la présentation du P.L.U. comme dans le rapport que vous avez sous les yeux. Mais je voudrais évoquer un point particulier qui est celui du développement de la zone d'activités des Quarante Sous. La municipalité d'Orgeval a la volonté de conforter ce pôle commercial compris entre l'autoroute A 13 et la R.D. 113. en requalifiant les espaces existants mais aussi en projetant l'agrandissement de la zone. Cette ouverture à l'urbanisation d'une zone vouée uniquement à l'économie pose question. Ce secteur se trouve à proximité immédiate de notre projet urbain sur la Coudraie et le secteur de Poncy pour lequel nous avons fait le choix d'un développement équilibré et durable. Ce projet fait d'ailleurs l'objet d'une présentation aux maires des communes voisines. L'extension prévue par Orgeval vient renforcer la spécialisation du secteur sans apporter de réponse aux besoins de déplacements toujours plus importants. Il est de ce fait en contradiction avec la volonté de l'O.I.N. Seine Aval de diversifier le territoire.

Le souhait de la Ville de Poissy est d'intensifier la concertation avec les villes voisines pour que se dessine un développement cohérent de cette zone dans un souci de durabilité.

En attendant et pour les raisons évoquées plus haut, il est proposé d'émettre un avis réservé sur le projet de P.L.U. de la Ville d'Orgeval.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe « Union Pour Poissy », quant à lui, émet un avis favorable au projet de P.L.U. d'Orgeval. Dans ces conditions, nous voterons contre cette résolution.

Le Maire :

Vous trouvez que la proposition de P.L.U. d'Orgeval, tel qu'il est présenté, va dans le sens de l'organisation et de l'aménagement de cette nationale. Vous en avez le droit.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

16°/ ACQUISITION D'UNE PLACE DE PARKING (VOLUME 48, NUMERO 24) DANS LE PARKING DE LA GALERIE DES LYS, AVENUE MAURICE BERTEAUX, A POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ AVENANT N° 19 AU CONTRAT DU 20 OCTOBRE 1986 RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC LE PACT ARIM DES YVELINES

Le Maire :

Vous aviez déjà une convention avec le PACT ARIM. Nous faisons un avenant. L'année 2008 a donné lieu à la prise en charge, par la ville, des frais correspondant à l'instruction de 12 dossiers. Pour l'année 2009, le nombre prévisionnel de dossiers est fixé à 20.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ SIGNATURE D'UNE PARTIE DES MARCHES POUR TRAVAUX DIVERS DANS LES BATIMENTS

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

Au mois de juin de l'année dernière a été lancé un appel d'offres pour renouveler l'ensemble des marchés permettant d'effectuer des travaux divers dans les bâtiments communaux. Cet appel d'offres comprenait 13 lots correspondant à 13 spécialités du bâtiment.

A ce jour, il a été possible d'attribuer 7 de ces marchés concernant la maçonnerie, l'électricité, les stores, les carrelages, les menuiseries bois, la couverture ou la plomberie. Trois sont encore en cours de discussion avec certaines entreprises. Sur trois sujets (la métallerie, le chauffage génie climatique et les plafonds suspendus), la procédure déclarée sans suite est relancée. La délibération mentionne la liste des 7 entreprises avec lesquelles il est aujourd'hui possible de signer un contrat. Je signale que ces contrats comportent pour la première fois ce que nous appelons le paragraphe des clauses sociales, c'est-à-dire que nous demandons à chaque entreprise de s'engager à réserver un certain pourcentage du temps total du travail nécessaire à l'exécution des prestations pour des jeunes de moins de 26 ans ayant soit un niveau faible de formation, soit n'ayant jamais travaillé, condition de recevabilité de l'offre. Actuellement, les entreprises avec lesquelles nous vous proposons de signer répondent toutes favorablement pour engager la plupart du temps des jeunes en insertion.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A L'ACHAT ET/OU A LA LOCATION, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE POUR LA VILLE DE POISSY

Le Maire :

L'article 1 de la délibération est ainsi complété : la société MPS (Michel Plante System) dont le siège social est situé Zone Industrielle Casablanca, B.P. 14, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, a été retenue par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 mai 2009 pour l'achat, l'entretien, les visites de contrôle et les réparations d'un sanitaire public qui sera installé au Parc Meissonnier. L'option n° 1 (habillage extérieur de la porte en bois) a été retenue.

Pour les autres sanitaires à acquérir ou à louer, une autre consultation sera lancée.

Je tenais à vous préciser cela ce soir.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ SIGNATURE DE L'AVENANT N° 5 AU MARCHE AVEC LA SOCIETE S.F.R. POUR L'ACCES A INTERNET ET LE RESEAU GLOBAL INTRANET

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cette délibération est nécessaire car il a tout simplement été demandé de mettre en service un nouvel accès au commissariat pour l'intervenante sociale.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ MODIFICATION DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2008 ET DU 29 MAI 2008 DONNANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DANS LES MATIERES ENUMEREES A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : MODIFICATION DE L'ALINEA 4

Le Maire :

Désormais, le Maire peut recevoir délégation pour signer l'ensemble des marchés et plus seulement ceux d'un montant inférieur à 206.000 € H.T., ainsi que la totalité des avenants. La limite est cependant fixée à 5.150.000 € H.T. pour les travaux.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions : M. DEBUS M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

22°/ COMMUNICATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

Le Maire :

Il ne s'agit pas de voter mais de prendre acte.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Les différents directeurs généraux adjoints de la ville pourraient-ils nous être présentés ? Il y a en effet une nouvelle organisation. Nous voyons qu'ils sont au nombre de 4.

Le Maire :

Ils vous seront présentés. Monsieur CHAUFER, ici présent, s'occupe de la vie citoyenne. Vous connaissez déjà Madame THIBERVILLE. Il y a également Monsieur REYNOUARD. Il manque encore un Directeur Général Adjoint qui devrait arriver.

Nous vous transmettrons un organigramme qui comporte les noms.

M. MONNIER :

Merci.

Le Conseil municipal a pris acte de la communication du nouvel organigramme.

**23°/ DETERMINATION DE LA DATE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE -
JOURNEE DU MAIRE**

Le Maire :

Nous avons choisi le lundi de Pentecôte.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'EMPLOIS

Le Maire :

Il est nécessaire de créer :

- 6 emplois d'attaché territorial,
- 1 emploi de conseiller territorial des activités physiques et sportives,
- 1 emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe.

Pour votre information, il s'agit surtout de permettre à des gens de monter. Ce ne sont pas des recrutements supplémentaires. Cela concerne des personnes déjà en poste à Poissy, qui peuvent monter eu égard à l'ancienneté. Il n'y en avait pas au niveau du tableau des cadres d'emplois.

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS :**

Vous avez pratiquement répondu à la question de Monsieur BIHANNIC mais je vais la lire. Vous noterez que l'on suit quand même de près l'ensemble du personnel.

Lors du vote du budget 2009, nous avons regretté la hausse des dépenses de personnel (8,5 % selon votre adjoint aux finances).

Et, ce soir, vous soumettez à notre vote une modification importante puisqu'il s'agit de créer 6 postes d'attaché territorial, donc de haut niveau, donc chers pour le budget.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de nous préciser s'il s'agit de concrétiser de la promotion interne (ce que nous avons toujours favorisé antérieurement) ou s'il s'agit purement et simplement d'augmenter le poids de l'encadrement, ce qui ne nous paraît pas raisonnable dans cette conjoncture actuelle.

Vous aurez compris que de votre réponse dépendra notre vote.

Le Maire :

Il s'agit uniquement de valoriser des agents compétents.

M. MASDEU-ARUS :

Vous avez répondu par anticipation mais je me devais, pour Monsieur BIHANNIC, de lire sa question.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ REMUNERATION DES PERSONNELS PARTICIPANT AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES, LEGISLATIVES, REGIONALES, CANTONALES, MUNICIPALES, EUROPEENNES ET REFERENDUMS

Le Maire :

Nous vous proposons de tout voter en une seule fois. Ceci nous évitera de présenter une nouvelle délibération à chaque élection.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE POISSY : EXTENSION DE L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P.)

Le Maire :

Ce régime indemnitaire ne concernait pas les non titulaires. Nous proposons de leur offrir.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ CREATION DE VACATIONS POUR LES CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS CONFIRMES INTERVENANT DANS LE CADRE DES « APRES-MIDI DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE POISSY » ET DETERMINATION DU MONTANT DES VACATIONS

Le Maire :

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, un certain nombre d'après-midi sont programmés. J'espère que vous y participez. Vous êtes invités. Ils nous permettent de travailler sur le Plan Local de Sécurité et d'aller un peu plus loin. Des intervenants extérieurs sont parfois présents et il est nécessaire de fixer un tarif. C'est la raison pour laquelle cette délibération est présentée. Il est proposé au Conseil municipal de rémunérer à hauteur de 732 € brut la demi-journée.

M. MONNIER :

C'est bien payé.

Le Maire :

Des gens disent que c'est bien payé. Certaines personnes que je connais (dont moi) ont fait des interventions ailleurs à d'autres moments. Nous étions beaucoup mieux payés que cela, entre autres lors des colloques ...

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ NOUVELLE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LES SOINS MEDICAUX ET EDUCATIFS DE POISSY (ASOIMEEP)

Lors du Conseil municipal du 4 avril 2008, deux déléguées du Conseil municipal, Madame Christiane AUBIN et Madame Armelle HÉLIOT, ont été désignées pour représenter la ville au sein de l'Association pour les Soins Médicaux et Educatifs de Poissy (ASOIMEEP), le Maire étant membre de droit.

Par lettre du 4 mai 2009, Madame Armelle HÉLIOT a fait part de sa décision, pour raisons professionnelles, de ne plus représenter la ville au sein de cette association.

Il est donc nécessaire que le Conseil municipal procède à la désignation d'un nouveau délégué pour siéger au sein de l'ASOIMEEP.

Monsieur Mohammed BOUZNADA est proposé pour représenter la ville au sein de l'Association pour les Soins Médicaux et Educatifs de Poissy.

Le Maire donne la parole à M. MASDEU-ARUS (au nom de M. BIHANNIC) :

Monsieur le Maire, ayant présidé ASOIMEEP depuis sa création au printemps 2003 jusqu'à mars 2008, je me permettrai, j'aurai l'audace de penser que je ne suis pas le plus mal placé dans cette assemblée pour postuler au poste d'administrateur vacant.

Je serai donc candidat.

Et nous souhaitons un vote à bulletins secrets.

Merci.

Les deux candidats sont :

- M. BOUZNADA
- M. BIHANNIC

Le Maire :

N'ayant pas pu rencontrer Monsieur BIHANNIC, je voudrais, au nom du Conseil municipal, lui témoigner de tout notre soutien eu égard à la situation qu'il vit actuellement. Il a perdu son père et sa mère à peu près en même temps. Cette situation n'est pas facile. Je lui adresserai un petit mot. Au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, je tiens à lui témoigner publiquement de notre amitié et de notre soutien.

M. MASDEU-ARUS :

Merci pour lui, Monsieur le Maire. Nous lui transmettrons.

Après les opérations de vote à bulletins secrets, Monsieur RABEH, représentant de la majorité, et Madame DELAROUZÉE, représentante de la minorité, sont venus participer au dépouillement du scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

Ont obtenu :

M. BOUZNADA :	27 voix
M. BIHANNIC :	10 voix

Monsieur BOUZNADA est désigné pour siéger au sein de l'Association pour les Soins Médicaux et Educatifs de Poissy.

Le Maire :

Etant président de l'Association pour les Soins Médicaux et Educatifs de Poissy, je prendrai l'attache de Monsieur BIHANNIC au regard du travail qu'il a effectué pour voir dans quelles conditions il peut rejoindre le Conseil d'administration.

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 25 juin.